UICN | Comité Français

MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

La Liste rouge des espèces menacées en France

Contexte, enjeux et démarche d'élaboration

La Liste rouge mondiale des espèces menacées

Selon le constat désormais établi par la communauté scientifique, notre planète traverse une crise majeure, alors même que l'on prend de plus en plus conscience que notre avenir est étroitement lié à celui de la biodiversité. On estime que le taux d'extinction des espèces est aujourd'hui 100 à 1 000 fois plus élevé que les taux d'extinction relevés au cours des temps géologiques passés, en raison des impacts multiples des activités humaines.

Depuis plus de 50 ans, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) évalue l'état de conservation des espèces à travers le monde, grâce au travail des 9 000 experts de sa Commission de sauvegarde des espèces (CSE). Ces scientifiques s'attachent à réunir les informations les plus complètes et les plus détaillées possibles, pour évaluer le risque d'extinction des plantes et des animaux de la planète et élaborer des solutions pour répondre à ces enjeux.

Qu'est-ce que la Liste rouge ?

La Liste rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces, sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles. Son but essentiel est d'identifier les priorités de conservation et de fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques et les stratégies d'action. Elle permet de mobiliser l'attention du public et des responsables politiques sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation, et d'inciter tous les acteurs à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces.

Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*), espèce "Vulnérable" sur le territoire métropolitain © Yvan Orecchioni / ONF

La Liste rouge de l'UICN est une base de données en ligne actualisée chaque année, présentant la situation mondiale de plus de 74 000 espèces parmi les 1,8 millions d'espèces connues, ainsi que de nombreuses informations sur chacune d'entre elles.

Site internet de la Liste rouge mondiale des espèces menacées (www.iucnredlist.org)

La Liste rouge permet de répondre à des questions telles que :

- Dans quelle mesure telle espèce est-elle menacée ?
- Par quoi telle ou telle espèce est-elle spécialement menacée ?
- Combien y a-t-il d'espèces menacées dans telle région du monde ?

Le système mis au point pour son établissement est le résultat d'un vaste processus de concertation, d'élaboration et de validation de plusieurs années, mené par les experts de la CSE. Toutes les informations décrivant le fonctionnement et l'utilisation du système sont réunies dans le guide intitulé « *Catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN* ». De plus, pour permettre l'application de la méthodologie à l'échelle de pays ou de régions du monde, l'UICN a développé des « *Lignes directrices pour l'application des critères de la Liste rouge aux niveaux régional et national* ».

Quelques résultats clés

Grâce à la Liste rouge de l'UICN, nous savons aujourd'hui qu'une espèce de mammifères sur quatre, plus d'un amphibien sur trois et plus d'un oiseau sur huit sont menacés d'extinction au niveau mondial. C'est également le cas pour près d'un tiers des requins et raies, un tiers des coraux constructeurs de récifs et plus d'une espèce de conifères sur trois.

Pique prune (*Osmoderma eremita*),
un coléoptère classé "Quasi menacé" à l'échelle mondiale
© Olivier Vinet / ONF

Figure 1 : Présentation des catégories de l'UICN utilisées pour classer les différentes espèces ou sous-espèces

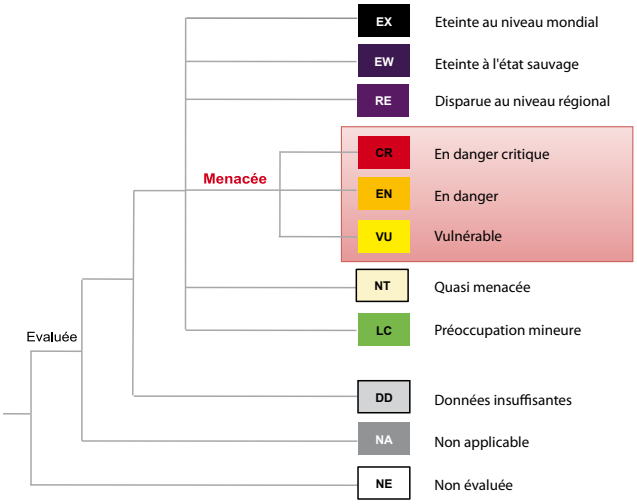

Comment la Liste rouge est-elle établie ?

Avec le système de la Liste rouge de l'UICN, chaque espèce ou sous-espèce est classée dans l'une des onze catégories suivantes :

- **Eteinte au niveau mondial (EX)**, **Eteinte à l'état sauvage (EW)** ou **Disparue au niveau régional (RE)**,
- **En danger critique (CR)**, **En danger (EN)** ou **Vulnérable (VU)** : regroupant les espèces menacées de disparition,
- **Quasi menacée (NT)** : espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises,
- **Préoccupation mineure (LC)** : espèce pour laquelle le risque de disparition est faible,
- **Données insuffisantes (DD)** : espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes,
- **Non applicable (NA)** : espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente (en général après 1500) ou présente dans la région considérée uniquement de manière occasionnelle ou marginale,
- **Non évaluée (NE)** : espèce n'ayant pas encore été confrontée aux critères de l'UICN.

Le classement de chaque espèce s'appuie sur cinq critères d'évaluation qui reposent sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction, tels que la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, la superficie de sa répartition géographique ou son degré de fragmentation. En confrontant la situation de chaque espèce aux différents seuils quantitatifs fixés pour chacun des cinq critères, on définit pour chacune d'elles, sur la base des données disponibles, si elle se classe ou pas dans l'une des catégories d'espèces menacées (CR, EN et VU).

De plus, lorsque la méthodologie est appliquée à l'échelle d'un pays ou d'une région particulière du monde, l'évaluation prend en compte l'influence des populations de chaque espèce situées à l'extérieur de la zone considérée, en particulier les migrations éventuelles à travers les frontières de la zone étudiée. Devenu un outil scientifique et décisionnel de référence à l'échelle mondiale, le système de la Liste rouge est aujourd'hui adopté par un nombre croissant de pays.

Laîche de Buxbaum (*Carex buxbaumii*), une espèce végétale rare et protégée en France
© Mario Klesczewski / CEN-LR

La France en première ligne au niveau mondial

D'après les données de la Liste rouge mondiale de l'UICN, la France se place parmi les pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales mondialement menacées. Cette situation est principalement due aux espèces présentes dans les collectivités françaises d'outre-mer, qui abritent une très forte biodiversité.

Etat des lieux

Avec 1 048 espèces mondialement menacées présentes sur son territoire, la France a une responsabilité majeure dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité qui frappe la planète. Elle se situe parmi les 10 pays les plus concernés par ce phénomène avec l'Equateur, les USA, la Malaisie, l'Indonésie, le Mexique, la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Australie. Les principales menaces pesant sur les espèces sont la destruction et la dégradation des milieux naturels, le braconnage et la surexploitation, l'introduction d'espèces envahissantes, les pollutions et le changement climatique.

Ce sont les collectivités françaises d'outre-mer, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française en tête (avec respectivement 493 et 172 espèces menacées), qui placent la France dans cette position. Elles sont en effet quasiment toutes situées dans des points chauds de la biodiversité mondiale, c'est-à-dire des régions très riches en espèces, mais également très menacées, car ayant perdu au moins 70 % de leurs habitats naturels originels (Caraïbes, Océan Indien, Polynésie-Micronésie, Nouvelle-Calédonie). De nombreuses espèces menacées sont également présentes en Guyane et dans les Terres australes et antarctiques françaises.

Tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), une espèce présente en particulier en Guyane et dans les Caraïbes, évaluée "Vulnérable" au niveau mondial
© Mael Dewynter / Kwata

Corail champignon (*Fungia fungites*), espèce trouvée au sein des récifs du Pacifique et de l'Océan Indien, "Quasi menacée" d'après la Liste rouge mondiale
© Te mana o te moana

Dans le contexte européen, la France métropolitaine apparaît parmi les 5 pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (230), après l'Espagne, la Grèce et l'Italie. Tout comme pour les collectivités d'outre-mer, cette situation est à corréler avec la richesse biologique de ces pays localisés en Méditerranée, autre point chaud de la biodiversité mondiale.

Une responsabilité mondiale

La France porte ainsi une responsabilité de premier plan aux niveaux mondial et européen pour enrayer l'extinction de la biodiversité. Elle doit donc renforcer son action au niveau national (protection des espèces, plans d'action pour les espèces les plus menacées, développement des aires protégées et du réseau écologique national, réduction des impacts des politiques agricoles et d'aménagement…) et international (application des accords internationaux, coopération avec les pays du Sud…).

Afin de disposer d'un état des lieux précis et actualisé des espèces menacées en France, le Muséum national d'Histoire naturelle et le Comité français de l'UICN ont lancé la réalisation de la Liste rouge nationale sur la base des critères de l'UICN.

Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*),
un escargot présent en France métropolitaine, classé "Vulnérable" à l'échelle mondiale
© Olivier Gargominy

Perruche d'Ouvéa *(Eunymphicus uvaeensis)*,
une espèce endémique de Nouvelle-Calédonie, classée "En danger" au niveau mondial
© Frédéric Desmoulins

Figure 2 : Carte présentant les 34 points chauds de la biodiversité mondiale et la situation particulière de la France, présente dans cinq de ces zones

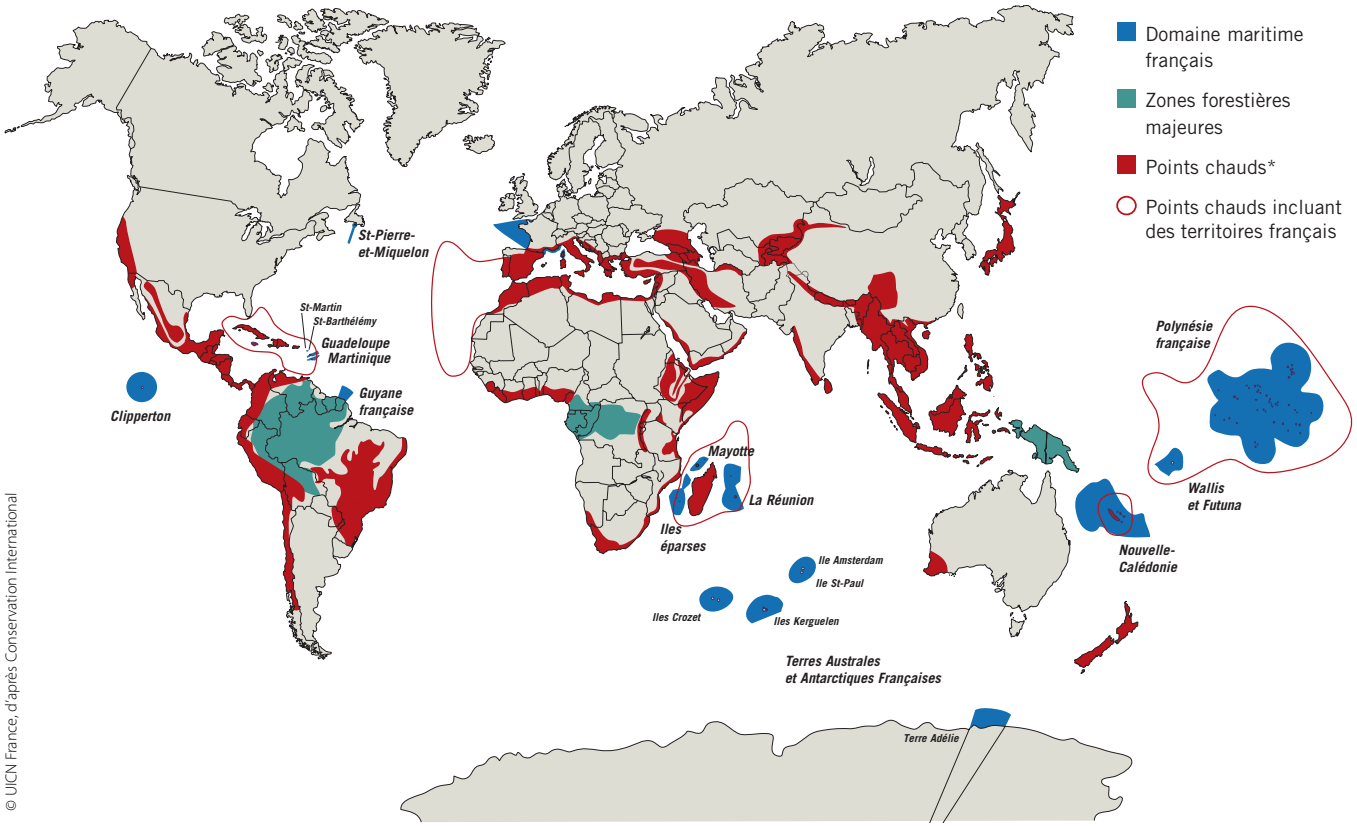

© UICN France, d'après Conservation International

*Les "34 points chauds de la biodiversité" sont des zones de la planète à la fois très riches en espèces et très menacées : chacune accueille plus de 1 500 espèces de plantes vasculaires endémiques et a déjà perdu plus de 70 % de ses habitats naturels d'origine. Au total, 42 % des vertébrés terrestres et plus de 50 % des plantes vasculaires de la planète sont endémiques de ces zones, qui couvrent 16 % de la superficie des terres émergées. Mais suite aux atteintes subies, les habitats naturels encore intacts de ces points chauds ne représentent plus que 2,3 % de la superficie des terres émergées (Conservation International 2007).

La Liste rouge des espèces menacées en France

La Liste rouge nationale est un indicateur clé pour évaluer les menaces pesant sur les espèces et surveiller leur évolution. Elle constitue un outil essentiel pour mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France.

Contexte d'élaboration

Dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la France s'est engagée à stopper l'érosion de la biodiversité sur son territoire. En réponse à cet engagement, le gouvernement a développé une Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et invité l'ensemble des acteurs à y contribuer. La protection des espèces menacées y apparaît comme une préoccupation importante. Dans ce contexte, la Liste rouge fournit une base scientifique permettant d'évaluer le niveau des menaces pour les différents groupes de plantes et d'animaux, d'identifier les espèces les plus menacées et de mesurer les progrès réalisés en France dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Les précédents livres rouges français de la faune et de la flore, publiés il y a une vingtaine d'années, ne concernaient qu'une partie des espèces de métropole et n'avaient pas été réactualisés depuis. La Liste rouge nationale permet désormais de disposer d'un nouvel état des lieux à jour et beaucoup plus complet. L'ambition est de traiter l'ensemble des groupes d'espèces de métropole et d'outre-mer, en fonction des données disponibles, sur la base de la méthodologie faisant référence au niveau mondial.

Requin citron (*Negaprion brevirostris*), classé "Quasi menacé" d'après la Liste rouge mondiale
© Johann Mourier

Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*), espèce protégée en France métropolitaine
© Frédéric Arnaboldi

Le Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) est responsable de la conduite scientifique de l'inventaire du patrimoine naturel en France et développe une base de données nationale sur les espèces. Il est notamment mandaté par le Ministère chargé de l'écologie pour tenir à jour une liste nationale des espèces menacées.

Le Comité français de l'UICN rassemble quant à lui un réseau d'organismes et d'experts pour répondre aux enjeux de la biodiversité en France. Il s'est donné pour mission de mettre en œuvre, en valorisant les compétences de son réseau sur les espèces, la méthodologie internationale de la Liste rouge pour dresser l'état des lieux de la situation des espèces et identifier les priorités d'action au niveau national.

La Liste rouge nationale remplit plusieurs fonctions

1. Elle constitue un inventaire du risque d'extinction des espèces en France et des menaces auxquelles elles sont confrontées.

2. Elle permet d'identifier les espèces ayant le besoin le plus urgent de mesures de conservation.

3. Elle offre un cadre de référence permettant de compiler des indices pour surveiller l'évolution de l'état de la biodiversité.

4. Elle contribue à sensibiliser l'opinion publique et les responsables politiques à l'importance de la diversité biologique et aux menaces qui pèsent sur elle.

5. Elle fournit une base scientifique cohérente pour guider les stratégies et les politiques portant sur les espèces (réglementations, plans nationaux d'action, conventions internationales…).

Un projet collaboratif

Depuis 2007, le Muséum national d'Histoire naturelle et le Comité français de l'UICN réalisent la Liste rouge des espèces menacées en France, en collaboration avec de nombreuses organisations.

Etablie conformément aux critères de l'UICN, la Liste rouge nationale vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces, en métropole et en outre-mer. Il s'agit de réunir les informations disponibles les plus récentes sur le risque de disparition de notre territoire des espèces végétales et animales qui s'y reproduisent en milieu naturel ou qui y sont régulièrement présentes. Son élaboration repose sur la contribution d'un large réseau d'experts, et associe les établissements et les associations qui disposent d'une expertise et de données fiables sur le statut de conservation des espèces.

Pélobate cultripède (*Pelobates cultripes*),
un amphibien classé "Vulnérable" sur le territoire métropolitain
© Joël Gauthier

L'état des lieux se décline en chapitres taxonomiques (mammifères, plantes vasculaires, crustacés, libellules…) et géographiques (métropole, Réunion, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie…). Il mobilise l'expertise des spécialistes de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN France et des scientifiques du Muséum. Il repose également sur l'implication de nombreux partenaires, parmi lesquels la Fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE), la Société herpétologique de France (SHF), la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)…, ainsi que les nombreuses organisations de référence en outre-mer.

Rhinolophe de Méhely (*Rhinolophus mehelyi*),
espèce "En danger critique" en métropole
© Willy Maillard

Plus d'une vingtaine de chapitres portant sur la faune et la flore de métropole et d'outre-mer ont déjà été réalisés et de nombreux autres sont en cours d'élaboration. Publiés au fur et à mesure de leur réalisation et de leur réactualisation, tous ces résultats sont disponibles sur :

www.uicn.fr/Liste-rouge-France.html
et
http://inpn.mnhn.fr

La Liste rouge nationale constitue un inventaire de référence sur les espèces. Elle permet d'identifier les priorités d'actions, de renforcer la sensibilisation, de suivre l'évolution de l'état de la biodiversité, et d'orienter les politiques et les stratégies de conservation en France.

Bois blanc (*Hernandia mascarenensis*),
un arbre classé "En danger critique" à La Réunion
© Sonia Françoise / CBNM

La Liste rouge des espèces menacées en France

Etablie conformément aux critères de l'UICN, la Liste rouge des espèces menacées en France vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire national. Cet inventaire de référence, fondé sur une solide base scientifique et réalisé à partir des meilleures connaissances disponibles, contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France, en métropole et en outre-mer.

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 13 organismes publics et 41 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plate-forme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN rassemble également un réseau de plus de 250 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit 130 spécialistes. Au niveau mondial, l'UICN a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

www.uicn.fr

Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) est un établissement public à caractère scientifique et culturel, placé sous la double tutelle des Ministères de la recherche et de l'écologie. Ses missions sont la recherche, la gestion des collections, l'enseignement, l'expertise et la diffusion des connaissances.

Le Service du patrimoine naturel du MNHN est responsable de la conduite scientifique de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Pour réaliser cette mission, il développe un système d'information national sur la nature rassemblant la connaissance sur la biodiversité et la géodiversité. Institution de renommée internationale, le MNHN dispose grâce aux travaux de ses scientifiques d'une expertise reconnue sur la biodiversité et sa conservation.

www.mnhn.fr/spn

Avec le soutien de :

Citation du document : UICN France & MNHN (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France - Contexte, enjeux et démarche d'élaboration. Paris, France. Photos couverture : Azuré des paluds © Daniel Morel ; Bois jaune © Sonia Françoise / CBNM ; Cachalot © Renato Rinaldi / Evasion Tropicale ; Cagou © Jean-Marc Mériot ; Lynx boréal © Alain Laurent ; Ophrys de l'Aveyron © Philippe Feldmann ; Partula otaheitana © Olivier Gargominy ; Rosalie des Alpes © Lucas Baliteau / OPIE-MP ; Tortue luth © Guillaume Feuillet / Kwata. ISBN : 978-2-91810 5-44-2. Dépôt légal : Octobre 2014. Imprimé par Pure impression sur papier PEFC/10-31-1244. Conception : Caroline Rampon / carolinerampon.infographiste@gmail.com.